

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
AVEYRON

Délibération n°2024-04-03

Séance du 18 juillet 2024

**Nombre de conseillers**

En exercice	11
Présents	7
Votants	11
Absents	4
Exclus	0

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juillet à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

Date de convocation :  
Le 01/07/2024

Etaient présents : M. Rivier, Maire, Madame Cristol Céline, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, Mme Odicino Sabrina, M. Monteillet Hugues, Mme Giordano Sandrine.

Date d'affichage :  
Le 01/07/2024

Absents excusés : M. Petraud Maxime (procuration à Mme Odicino Sabrina), M. Goutte Maxime (procuration à M. RIVIER Pascal), M. Cocallemen Eric (procuration à Mme Giordano Sandrine), M. Héran Sébastien (procuration à Mme Fanny Roques).

Madame CRISTOL Céline a été nommée secrétaire.

**OBJET**

Création de deux  
emplois  
(dans le cadre d'une  
modification horaire > à  
10 % du temps de travail)

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15/06/2023,

**Considérant** la nécessité de modifier le taux horaire de 2 emplois d'adjoint technique, en raison d'un départ à la retraite,

**Vu** l'avis favorable du comité social territorial en date du 3 juillet 2024

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de 2 emplois d'adjoint technique, permanents à temps *non complet* à raison de 25.69 heures et 25.45 heures hebdomadaires.

- la suppression de 2 emplois d'adjoint technique, permanents à temps *non complet* à raison de 15 heures et 22 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23/08/2024,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique,

Grade : Adjoint technique : - ancien effectif 5

- nouvel effectif 5

Filière : administrative, pas de changement 2

Acte rendu exécutoire  
Par flux de télétransmission  
en Sous-Préfecture de  
Millau  
Le 25/07/2024  
et publication sur le site  
internet de la commune  
[www.tournemire-aveyron.fr](http://www.tournemire-aveyron.fr)  
du 25/07/2024

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal  
A 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.*

Le Maire, Pascal RIVIER

Le secrétaire de séance

Acte dématérialisé

Céline CRISTOL

